



CANNES  
PAYS DE  
LÉRINS

# Synthèse du Diagnostic PCAET

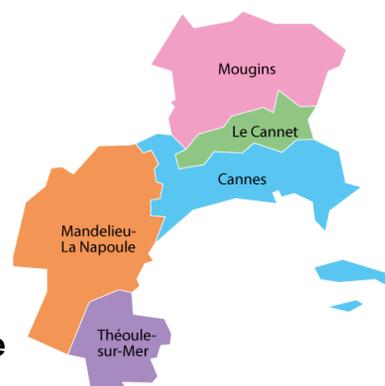
Communauté d'agglomération de Cannes Pays de Lérins



# Rappels de la démarche du PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document de planification obligatoire, introduit par la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, qui :

- est obligatoire pour les EPCI > 20 000 hab.,
- fixe le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions de la transition énergétique et climatique territoriale,
- est élaboré pour 6 ans,
- est transversal à toutes les politiques sectorielles (habitat, développement économique, mobilité, ...).



La **Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins**, créée en 2014 et comprenant 160 557 habitants, s'est donc lancée dans l'élaboration de son PCAET.

## Ce qu'il faut retenir du diagnostic du PCAET



Un territoire impacté par des **épisodes de chaleur** et des risques d'alternance entre **sécheresses et inondations**



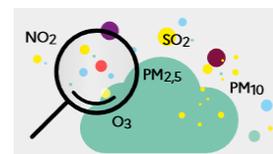
Une consommation d'énergie **dépendante des énergies fossiles**, notamment pour les **transports routiers**, responsables des émissions de gaz à effet de serre du territoire



Un **potentiel de chaleur renouvelable** à exploiter pour les besoins de chaleur du territoire

**-386 M€/an**

En facture énergétique territoriale (dépenses-recettes)  
**Soit 2 486 €/hab/an**



Peu d'enjeu sur la qualité de l'air extérieur en dehors d'une **pollution photochimique chronique**

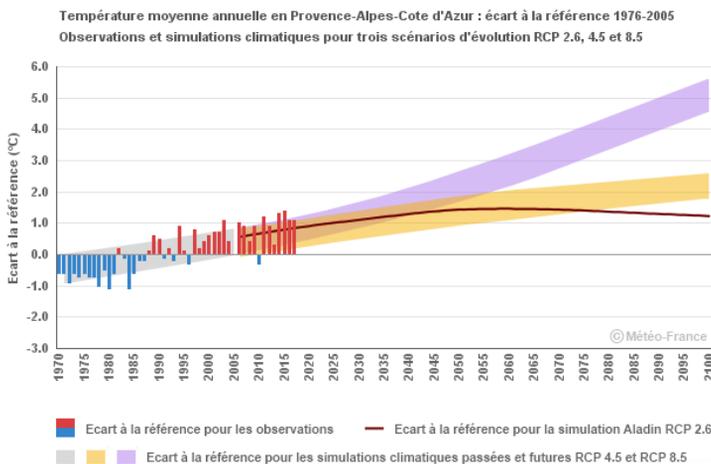
**Un enjeu à travailler en coopération avec les territoires voisins pour séquestrer les émissions de GES du territoire et produire des énergies renouvelables**

# Les effets du dérèglement climatique dans la CACPL

Les dérèglements climatiques provoquent une accentuation des vulnérabilités actuelles du territoire et ils en entraînent des nouvelles qui impactent **la santé de la population, l'économie, l'agriculture, les milieux naturels et la biodiversité.**

Les changements sur le territoire sont déjà en cours :

- Augmentation de **+1,8°C** (+0,3°C/décennie) des températures moyennes depuis 1960 à Nice
- Les **3 années les plus chaudes** en moyenne depuis 1959 : 2018, 2019 et 2020
- Les épisodes de pluie sont **moins nombreux et plus intenses**
- A l'échelle de la région PACA, **l'assèchement est de 4%/an** entre les périodes 1961-1990 et 1981-2010



Dans le scénario pessimiste, les effets pourront être en 2070/2100 :

- Une **augmentation prévisible jusqu'à 3°C** en 2050 des températures moyennes annuelles
- **1 été sur 2** sera semblable à celui de 2003 d'ici la fin du siècle
- Une évolution du **niveau de la mer pouvant aller de +0,35m à +1m à l'horizon 2100** (scénario pessimiste)
- Le territoire de l'Ouest 06 serait soumis à **de forts contrastes météorologiques alternant périodes de sécheresse et fortes inondations**

## La facture énergétique du territoire

Les consommations énergétiques du territoire, tous acteurs (particuliers, entreprises, public, etc.) et usages confondus, représentent **une dépense annuelle de 393 M€/an.**

Cette dépense se décompose selon les trois vecteurs énergétiques suivants :

- 182 M€/an de carburant
- 162 M€/an d'électricité
- 49 M€/an de chaleur

La CACPL produit en énergie renouvelable 1.6% de sa consommation annuelle. Sa production une recette annuelle de 7 M€/an.

Au total, la facture énergétique territoriale (dépenses-recettes) se monte à une perte de 386 M€/an pour le territoire.

### FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE



Cela représente par habitant **un montant de 2 486 €/hab/an.**

# Une dépendance aux énergies fossiles, principalement pour les transports mais également pour les bâtiments

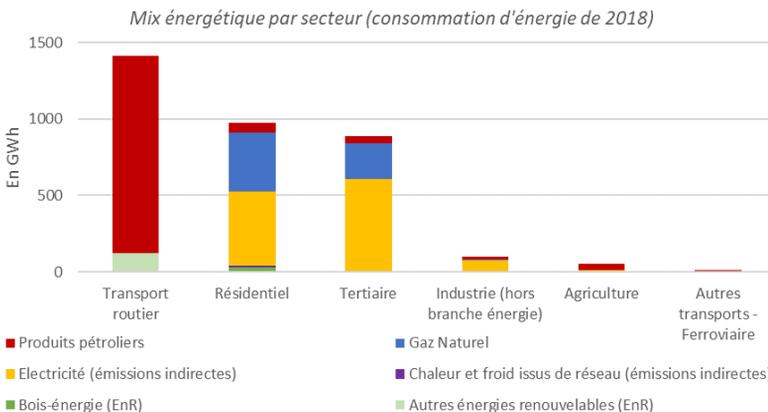
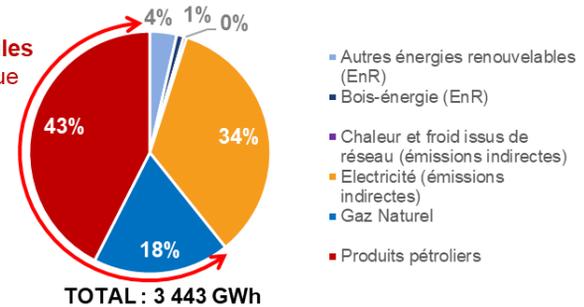
En 2018, la CACPL a consommé 3 442 GWh/an soit 21,7 MWh/hab/an. **Ces consommations sont stables depuis 2012.**

Les énergies fossiles représentent 61% des consommations d'énergie finales avec 43% de produits pétroliers et 18% de gaz. L'électricité représente 34%.

En valeur absolue, **la ville de Cannes concentre 42%** des consommations énergétiques de la CACPL (approche cadastrale des données énergie/climat).

**61% d'énergies fossiles dans le mix énergétique local**  
 >> En F. : 64 %  
 >> En PACA. : 68%

Répartition par énergie des consommations énergétiques de la CACPL en 2018



Les secteurs consommateurs sont :

- **Le transport routier (41%)**
- **Le résidentiel (28%)**
- **Le tertiaire (26%)**

La dépendance aux énergies fossiles est presque totale pour le secteur des transports, elle reste importante bien que moins forte pour le résidentiel et le tertiaire.

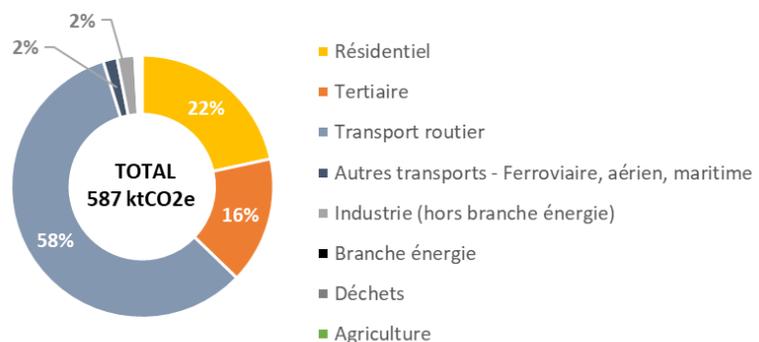
La faible part des autres secteurs démontre le faible caractère industriel et agricole du territoire.

## Des émissions de gaz à effet de serre en miroir de ce constat

De ce fait, les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre sont les mêmes mais la part du transport routier est accentuée du fait d'un mix en quasi-totalité carboné.

En totalité, la CAPCL a émis 587 ktCO<sub>2</sub>e en 2018, soit 3.7 tCO<sub>2</sub>e/hab.an (en comparaison, la moyenne nationale est de 4.5 tCO<sub>2</sub>e/hab.an et la moyenne régionale 7 tCO<sub>2</sub>e/hab.an). Ces émissions stagnent depuis 2012.

Répartition sectorielle des émissions de GES de la CACPL en 2018



# Les transports routiers, un enjeu pour la transition énergétique et écologique du territoire

Le transport consomme près de 1400 GWh/an soit 41% des consommations du territoire, **il est également responsable de 58% des émissions de GES**, soit 735 ktCO<sub>2</sub>e. Le transport routier est responsable de la quasi-totalité des consommations et des émissions. Il est également le **principal émetteur de polluants atmosphériques NO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>** et en grande partie responsable des émissions de particules fines.

Le renouvellement des parcs de véhicules a contribué à **une baisse significative de ces polluants depuis 2007**.

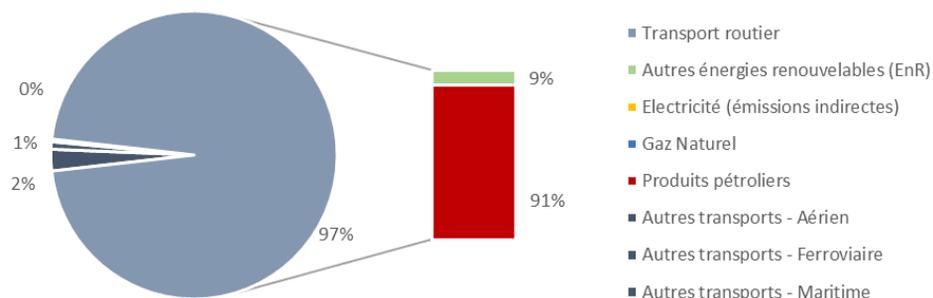
Les habitants de la CACPL sont très **dépendants des véhicules particuliers**, notamment pour les trajets domicile-travail :

- 3 ménages sur 4 ont au moins une voiture par ménage
- **46% des habitants travaillent et habitent dans la même commune**
- 69% effectuent leurs trajets domicile-travail en voiture, camion ou fourgonnette

Le territoire néanmoins possède **des atouts en alternative à la voiture individuelle thermique** : un réseau de transport en commun « Palm Bus » de plus de 35 lignes urbaines, un réseau ferroviaire de plusieurs gares de voyageurs, un réseau de bornes de recharge électriques en cours de déploiement.

Répartition des consommations d'énergie de la CACPL du secteur transport en 2018 et répartition par énergie du transport routier

Total : 1 464 GWh



## Le secteur du bâtiment, notamment l'habitat, à transformer

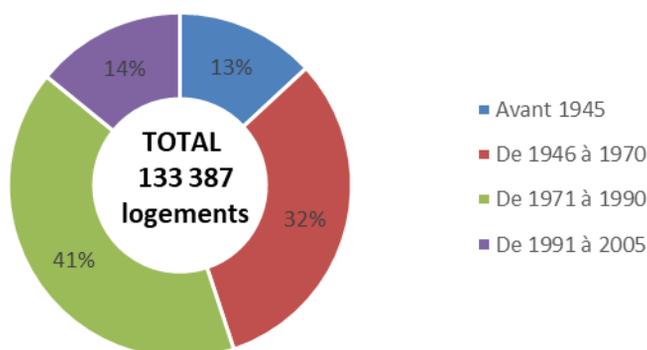
Ensemble, **les secteurs résidentiel et tertiaire représentent 54% des consommations d'énergie et 38% des émissions de GES**.

Représentant 28% des consommations d'énergie (978 GWh), le **parc de 133 400 logements est composé à 85% d'appartements et une part élevée de résidences secondaires ou vacants (41% du parc)**.

**Près de la moitié des logements ont été construits avant 1970 et doivent donc être rénovés.**

Le chauffage reste le poste de consommation le plus important. La moitié du parc est équipée de chauffage électrique et le reste du parc est majoritairement raccordé au réseau gaz. **Néanmoins, 7% du parc reste chauffé au fioul.**

Répartition des logements de la CACPL par année de construction



# Un potentiel de production d'énergie renouvelable à exploiter bien que limité

Une production actuelle qui atteint 54 GWh, soit 1.6% de la consommation d'énergie locale :

- 91% de la production est de la chaleur renouvelable (biomasse, solaire thermique et RCU)
- 9% de la production est de l'électricité renouvelable (photovoltaïque)

La production est localisée à Cannes principalement.

**Un potentiel 24 fois plus important que la production actuelle.**

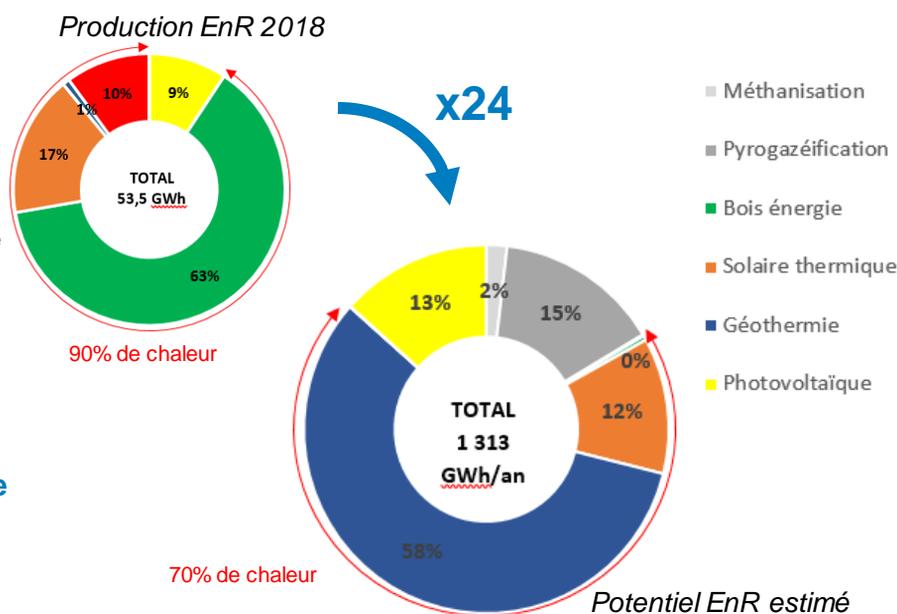
La chaleur renouvelable est la première source d'EnR à exploiter sur la CACPL :

- une densité urbaine adéquate
- un territoire propice à de la géothermie de surface
- des possibilités pour mettre en place de la thalassothermie

Cette **chaleur renouvelable pourrait couvrir les besoins de chaleur du résidentiel.**

Un réseau de chaleur alimenté par de la biomasse est présent dans le quartier de Ranguin-Frayère. Quatre autres quartiers seraient pertinents pour mettre en place un réseau de chaleur.

Le potentiel de production d'électricité reste assez limité pour couvrir les besoins actuels. De même, un potentiel de production de gaz existe mais reste limité pour les besoins actuels de gaz.

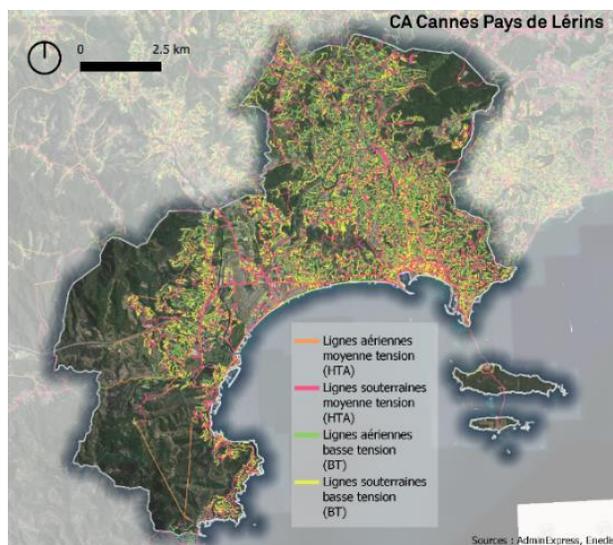


## Une sollicitation des réseaux d'énergie électricité et gaz qui reste acceptable

**Réseaux d'électricité** : le territoire accueille quatre postes électriques sur le territoire dont la capacité restante disponible pour l'injection reste suffisante pour le développement de projets photovoltaïques.

Le réseau de distribution se trouve également dans des conditions de raccordement favorable pour le développement du potentiel photovoltaïque.

**Réseaux de gaz** : seule la commune de Théoule-sur-Mer n'est pas desservie par le réseau de distribution de gaz.



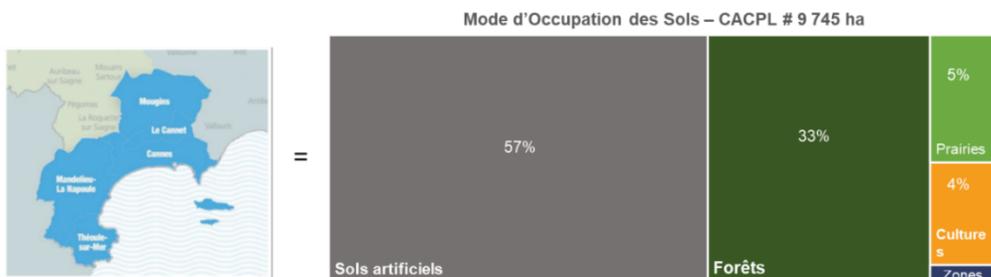
Carte du réseau de distribution électrique sur la CACPL

# Un territoire urbanisé avec peu de capacité de séquestration

La séquestration de carbone est la capacité des milieux (terrestres, maritimes) à stocker le CO<sub>2</sub>. Ce stockage se fait massivement par la photosynthèse. La capacité du territoire à stocker du CO<sub>2</sub>, et donc compenser une partie de ses émissions, dépend donc des espaces végétalisés et cultivés.

Le territoire de la CACPL est d'une superficie de 9 745 ha et est composé à **57% de sols artificiels** et à 33% de forêts. Les prairies et cultures représentent 9% de la surface du territoire.

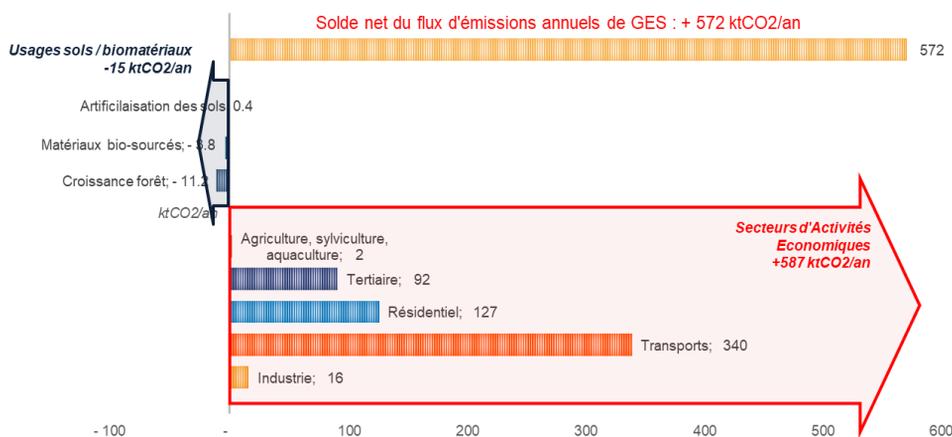
Au global, le stock de CO<sub>2</sub> en tenant compte du sol et des produits bois est estimé à 3 385 ktCO<sub>2</sub>. **Ce réservoir est à préserver.**



Les usages du sol et l'usage des biomatériaux sur le territoire de la CACPL génèrent un séquestration carbone annuelle de 15ktCO<sub>2</sub>. Ce flux positif de séquestration CO<sub>2</sub> est à mettre en comparaison avec celui, négatif, d'émission de CO<sub>2</sub> lié aux activités humaines, qui s'élèvent à 587ktCO<sub>2</sub>/an.

La CACPL présente donc **une balance carbone négative, de l'ordre de 572 ktCO<sub>2</sub>/an**

## CACPL - FLUX D'ÉMISSIONS DE GES / AN



## Une qualité de l'air moyenne à bonne sur le territoire



Si la **pollution photochimique chronique** liée à l'exposition à l'ozone est **importante sur le territoire** de la CACPL, la station de mesures présente (Cannes Broussailles) respecte cependant la valeur cible pour la protection de la santé. Il en est de même pour **les autres polluants surveillés, pour lesquels il n'est pas observé d'autres dépassements des valeurs réglementaires surveillés** ou estimés sur la zone (oxydes d'azote et PM10).